

Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Question

Le Conseil d'Etat devra prochainement donner sa position sur les demandes d'autorisation pour de nouvelles centrales nucléaires. Il devra ainsi décider dans quelles technologies énergétiques il souhaite investir à l'avenir. Faudra-t-il investir dans l'efficacité et dans les énergies renouvelables plutôt que dans l'économie planifiée du nucléaire qui léguera à nos enfants ses déchets radioactifs ?

Dans ce contexte, les députés Nicolas Rime et Jean-Noël Gendre demandent au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. *Le Gouvernement est-il conscient que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont une chance à saisir pour l'économie et l'emploi de notre canton ?*
2. *Le Gouvernement a-t-il examiné ce potentiel ou pense-t-il le faire dans le cadre de sa prise de position sur les demandes d'autorisation de nouvelles centrales nucléaires ?*
3. *Le Gouvernement pense-t-il donner clairement la priorité à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans sa prise de position ?*
4. *Le Gouvernement est-il prêt à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables au sein des entreprises appartenant au canton ou auxquelles le canton participe financièrement et à renoncer à investir dans de nouvelles centrales nucléaires ?*

Le 10 novembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à relever qu'en novembre 2009 il a présenté sa nouvelle stratégie énergétique au Grand Conseil et que celle-ci a reçu un très bon accueil. Le principal objectif de cette stratégie vise à atteindre la société à 4000 Watts à l'horizon 2030. Le rapport a notamment mis en évidence le fait que les objectifs d'une politique énergétique ambitieuse ne pouvaient être atteints que par un ensemble de mesures à mettre en œuvre tant dans la valorisation des énergies renouvelables que dans l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Cela dit, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme il suit aux questions des députés Rime et Gendre :

1. *Le Gouvernement est-il conscient que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont une chance à saisir pour l'économie et l'emploi de notre canton ?*

Depuis 1984, date de l'entrée en vigueur de la première législation cantonale en matière d'énergie, le Conseil d'Etat a soutenu le fait qu'il est nécessaire d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et de valoriser les énergies renouvelables. Il a également régulièrement communiqué sur le fait que la mise en œuvre de ces principes avait notamment une influence positive sur l'économie et l'emploi dans le canton, laquelle est encore renforcée par la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique.

2. *Le Gouvernement a-t-il examiné ce potentiel ou pense-t-il le faire dans le cadre de sa prise de position sur les demandes d'autorisation de nouvelles centrales nucléaires ?*

Toutes les démarches ayant permis d'aboutir à la définition des nouveaux objectifs de la politique énergétique ont été réalisées en tenant compte du potentiel d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les différents domaines d'activités, ainsi que du potentiel de valorisation des énergies renouvelables.

3. *Le Gouvernement pense-t-il donner clairement la priorité à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans sa prise de position ?*

Que ce soit dans les perspectives énergétiques de la Confédération, ou lors des travaux en lien avec la nouvelle stratégie énergétique du canton, il a été clairement relevé que, même en atteignant les objectifs d'une société à 2000 Watts et malgré toutes les mesures d'économie réalisables, la consommation d'électricité se maintiendrait pratiquement au niveau actuel. Ceci est notamment dû à la substitution des énergies fossiles par des pompes à chaleur, par l'électrification de la mobilité et, de manière plus large, aux besoins en électricité nécessaire au fonctionnement de notre société.

Bien que le Conseil d'Etat entende clairement donner la priorité à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables, il est aussi conscient du potentiel réalisable, de la durée nécessaire à la concrétisation des mesures et des besoins en électricité. Comme relevé dans son rapport relatif à la nouvelle stratégie énergétique, l'approvisionnement énergétique du pays passera toutefois, à court et moyen terme du moins, par la réalisation de grandes unités de production d'électricité, le 4^e pilier de la politique énergétique du Conseil fédéral.

4. *Le Gouvernement est-il prêt à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables au sein des entreprises appartenant au canton ou auxquelles le canton participe financièrement et à renoncer à investir dans de nouvelles centrales nucléaires ?*

Le Conseil d'Etat est de l'avis que l'Etat et les communes doivent jouer un rôle exemplaire dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Avec la révision de la loi sur l'énergie et la réalisation de la motion 095.05 Josef Fasel concernant la gestion de l'énergie dans le canton/énergie de la biomasse, les précités ont ainsi été appelés à faire preuve d'une très grande exemplarité dans ce domaine (recours à des moyens de production de chaleur destinée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des bâtiments publics neutres du point de vue des émissions de CO₂; alimentation progressive des bâtiments publics par les entreprises d'approvisionnement en électricité au moyen de courant vert labellisé « Naturemade star », ou équivalent, produit dans le canton).

De même, le Conseil d'Etat entend bien que les entreprises auxquelles il participe majoritairement suivent une politique similaire dans le cadre de leurs activités.

Compte tenu de la dépendance du canton en matière d'électricité, il estime que des participations dans de futures grandes unités de production doivent être évaluées sur la base d'une pesée des intérêts.